Nations Unies S/2020/430



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes permanentes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence convoquée le 20 mai 2020 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Conformément à la procédure définie dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison de la situation extraordinaire créée par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

20-07023 (F) 010620 090620





Annexe I

Exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Mon exposé devant le Conseil de sécurité aujourd'hui a lieu trois jours après la prestation de serment du nouveau Gouvernement de coalition en Israël, au terme d'une année d'incertitude politique. Je me réjouis de travailler avec les nouveaux Ministres sur les défis à venir.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'est pas derrière nous. La gestion de son incidence socioéconomique touche les peuples tant israélien que palestinien, et elle restera un sérieux défi. Au-delà des aspects sanitaires de la crise, nous devons veiller à ce que la coopération entre toutes les parties se poursuive, dans l'intérêt de la paix. À cette fin, l'ONU entend travailler avec les dirigeants d'Israël et de Palestine, ainsi qu'avec nos partenaires régionaux et internationaux, pour créer des conditions propices à la relance de négociations constructives entre Israéliens et Palestiniens.

Notre engagement indéfectible en faveur d'une solution négociée à deux États ne vacille pas. Le Secrétaire général a mis en garde à de nombreuses reprises contre le danger que représentent les actions unilatérales. Si elle était concrétisée, la menace persistante d'annexion par Israël de certains pans de Cisjordanie constituerait une violation des plus graves du droit international, porterait un coup dévastateur à la solution des deux États, fermerait la porte à une reprise des négociations et menacerait les efforts en faveur de la paix dans la région, ainsi que, plus généralement, ceux que nous déployons en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

De récents sondages montrent que l'opinion publique israélienne est divisée sur la question. Toutefois, les pays de la région et de nombreux membres de la communauté internationale ont clairement exprimé leur position en ce qui concerne l'annexion.

L'Autorité palestinienne a annoncé hier soir qu'elle se considérait comme déliée,

> « à partir d'aujourd'hui, de tous ses accords et ententes avec les Gouvernements américain et israélien, et de toutes ses obligations basées sur ces ententes et accords, y compris celles relatives à la sécurité »

et appelait Israël à assumer ses obligations en tant que Puissance occupante. Cette déclaration du Président Mahmoud Abbas appelle en outre à des négociations sous l'égide de la communauté internationale, notamment du Quatuor, afin de promouvoir une solution négociée à deux États. Je dois rencontrer demain le Premier Ministre palestinien afin de mieux comprendre les aspects pratiques de cette décision de l'Autorité, ainsi que ses implications sur le terrain.

Nous partageons tous la même préoccupation, à savoir que tout le monde doit travailler de concert pour prévenir l'escalade et la radicalisation. Toutefois, si je peux m'exprimer ouvertement et très franchement sur la question, quelle que soit la manière dont, individuellement, nous évaluons la réaction palestinienne à la menace israélienne d'annexion, cette réaction est assurément une chose : un appel à l'aide désespéré. C'est un appel à l'action immédiate et un appel à l'aide lancé par une génération entière de dirigeants qui ont consacré leur vie, pendant un quart de siècle, à mettre en place des institutions et à préparer l'instauration de l'État.

L'Autorité palestinienne ne profère pas de menaces. Elle appelle à prendre des mesures urgentes pour préserver les chances de paix, et ce, à un moment où s'avance une génération nouvelle, plus jeune, et qui nourrit ses propres aspirations pour l'avenir. Beaucoup de ces jeunes se sentent trahis et sont de plus en plus cyniques.

Cette nouvelle génération, née au lendemain des Accords d'Oslo, est désillusionnée par un quart de siècle d'efforts qui n'ont pas abouti au statut d'État. Nous ne savons pas quel avenir ils se forgeront, mais quel que soit l'avenir que les jeunes Palestiniens et Israéliens décident de construire, nous avons l'obligation de prévenir la violence et de protéger les chances de la paix.

C'est pourquoi je demande aujourd'hui au Conseil de sécurité de relayer l'appel du Secrétaire général à s'opposer aux mesures unilatérales qui vont faire entrave aux efforts diplomatiques actuellement déployés pour créer des conditions propres à ramener Israéliens et Palestiniens à la table des négociations. Nous devons bien cela à tous les jeunes Palestiniens et Israéliens. J'invite également mes collègues du Quatuor pour le Moyen-Orient – les États-Unis, la Fédération de Russie et l'Union européenne – à coopérer avec l'ONU et à présenter rapidement une proposition qui permettra au Quatuor d'assumer son rôle en matière de médiation et de travailler conjointement avec les pays de la région pour faire progresser les perspectives de paix. Israël doit renoncer à ses menaces d'annexion, et l'Autorité palestinienne doit reprendre langue avec tous les membres du Quatuor. Chacun doit jouer son rôle.

Pour en revenir à la situation sur le terrain, je note qu'elle reste dominée par la pandémie de COVID-19. En dépit de tensions politiques croissantes, les autorités palestiniennes et israéliennes poursuivent une remarquable coordination de leurs efforts afin de limiter la propagation du virus, et prennent des mesures prudentes en vue de la réouverture de leurs économies et de la levée les restrictions liées au virus.

Des efforts de prévention relativement fructueux dans le territoire palestinien occupé ont jusqu'ici permis de ne pas submerger les capacités limitées du système de santé. Cependant, des inquiétudes considérables persistent quant à la capacité du secteur de la santé palestinien de faire face à une éventuelle augmentation brutale du nombre de cas, en particulier à Gaza. Notamment, du fait d'un financement insuffisant et d'une pénurie de l'offre mondiale, des fournitures essentielles manquent toujours, comme les kits de dépistage, les équipements de protection individuelle, les ventilateurs et les équipements indispensables aux unités de soins intensifs.

L'ONU et ses partenaires continuent de s'employer à remédier à ces lacunes et à leurs ramifications. Jusqu'ici, plus de 50 % du montant demandé au titre du Plan de réponse interinstitutions COVID-19 – soit quelque 23 millions de dollars – ont été recueillis. Si l'on inclut les ressources extérieures au Plan de réponse, ce sont environ 39,5 millions de dollars qui ont été mobilisés à l'appui des activités liées à la COVID-19 dans le territoire palestinien occupé.

Conformément à un accord conclu entre les autorités palestiniennes et israéliennes, le 3 mai, plus de 10 000 travailleurs palestiniens sont entrés en Israël depuis la Cisjordanie. Ils font partie des quelque 40 000 personnes ayant obtenu l'autorisation de séjourner en Israël jusqu'à la fin du mois de ramadan. Le 4 mai, Israël a entériné une nouvelle réglementation obligeant les employeurs en Israël à fournir une assurance médicale et un logement approprié aux travailleurs palestiniens.

À Gaza, le système de santé continue d'être confronté à d'immenses défis, même si le nombre de cas de COVID-19 reste faible. À la fin du mois d'avril, on recensait des stocks de moins d'un mois pour 44 % des médicaments essentiels et 30 % des fournitures médicales essentielles dans la bande de Gaza.

Le point de passage de Rafah avec l'Égypte a été ouvert dans un sens pendant trois jours, entre le 12 et le 14 mai, pour permettre à 1 168 personnes de rentrer à Gaza. Les déplacements par le point de passage d'Erez ont été limités pour l'essentiel aux cas médicaux urgents et aux personnes accompagnant les malades, ainsi qu'au personnel des organisations internationales et aux résidents de Gaza qui rentrent chez eux. Environ 460 personnes ont été autorisées à rentrer à Gaza, tandis que 225 ont pu en sortir en empruntant ce point de passage.

Comme partout ailleurs dans le monde, les effets socioéconomiques de la COVID-19 sur les Palestiniens sont immenses. Des dizaines de milliers de Palestiniens ont perdu leur emploi, les petites et moyennes entreprises sont dans l'incapacité de fonctionner, les enfants ne peuvent pas aller physiquement à l'école et la violence contre les femmes et les enfants a augmenté. Comme toujours, ce sont les plus vulnérables qui risquent de souffrir le plus. Les récents progrès qui avaient été accomplis à Gaza en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement, d'électricité et de moyens de subsistance risquent fort d'être totalement anéantis. La COVID-19 met à mal tous les secteurs de l'économie gazaouite : environ 13 000 ouvriers de l'industrie ont temporairement perdu leur emploi et pratiquement tous les restaurants et hôtels ont cessé leurs activités, ce qui a entraîné le licenciement de plus de 10 000 personnes, tandis que probablement la moitié des employés du secteur des technologies de l'information et des communications se sont également retrouvés sans emploi.

Le peuple palestinien vit le même choc et la même incertitude que le reste de l'humanité ; cependant, son gouvernement est incapable de répondre aux effets socioéconomiques de la même manière qu'un État souverain indépendant. Il ne peut se prévaloir des outils monétaires et budgétaires traditionnels auxquels les pays souverains ont habituellement recours en période de crise économique. Il ne peut pas influer sur les taux d'intérêt, imprimer des billets de banque, dévaluer sa monnaie ni avoir accès aux marchés internationaux des capitaux pour financer les dépenses déficitaires nécessaires pour indemniser ceux qui ont perdu leur emploi et aider les entreprises à se maintenir à flot. La vulnérabilité de la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne a été exacerbée par la pandémie de COVID-19. Ses recettes ont fortement diminué en raison des restrictions imposées aux déplacements et aux opérations commerciales et de la baisse de la demande de biens. Compte tenu des dépenses supplémentaires requises pour faire face à la pandémie et s'en relever, on estime que le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne pourrait dépasser les 2 milliards de dollars cette année.

Israël a annoncé un prêt à taux réduit de 233 millions de dollars pour une période de quatre mois garanti par les futures recettes fiscales et douanières palestiniennes. Il constituera une bouée de sauvetage budgétaire indispensable pour l'Autorité palestinienne. Toutefois, à moins d'être combinée à une réponse à long terme et à une stratégie de réforme, y compris un règlement des problèmes fiscaux en suspens, cette bouée de sauvetage ne fait que remettre à plus tard des décisions fiscales difficiles. En collaboration avec ses partenaires internationaux, l'Autorité palestinienne doit également adopter des mesures budgétaires d'urgence pour faire face à la pandémie, conformément aux orientations récemment définies par la Banque mondiale.

Un autre facteur qui vient compliquer la situation, c'est cet amendement apporté à un décret militaire qui, à compter du 9 mai, rend les banques commerciales palestiniennes responsables du traitement des paiements que l'Autorité palestinienne versent aux prisonniers palestiniens détenus pour des raisons de sécurité, à leurs familles ou aux familles des personnes tuées dans les attaques. Cette décision injecte une dose supplémentaire d'incertitude dans le système financier palestinien déjà vulnérable. Le 24 avril, le tribunal de grande instance de Jérusalem a ordonné la confiscation temporaire de quelque 128 millions de dollars de l'Autorité palestinienne à titre d'indemnisation des familles des victimes d'attaques ayant visé des Israéliens pendant la deuxième Intifada. Le tribunal a décidé que cette somme serait, au moins en partie, prélevée sur les recettes fiscales et douanières de l'Autorité palestinienne retenues depuis mars 2019 en vertu de la législation israélienne relative aux paiements versés par l'Autorité palestinienne aux prisonniers détenus pour des raisons de sécurité et aux familles de Palestiniens tués dans des attaques.

Les affrontements entre forces de sécurité israéliennes et Palestiniens se sont poursuivis durant la période considérée. Au total, en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, deux Palestiniens, dont un adolescent, et un soldat israélien ont été tués. Soixante-cinq Palestiniens, dont six enfants, et deux Israéliens, un enfant et un soldat, ont été blessés au cours de divers incidents. Le 28 avril, un Palestinien a poignardé une Israélienne de 62 ans dans la ville israélienne de Kfar Saba, la blessant légèrement ; il a été arrêté. Le 12 mai, un soldat israélien a été tué après avoir été touché à la tête par un jet de pierre pendant une arrestation menée par les forces de sécurité israéliennes dans le village de Yaabad, près de Jénine. Plus tard le même jour, un Palestinien a été blessé par balle par les forces de sécurité israéliennes au poste de contrôle de Kalandia après avoir tenté une attaque au couteau. Le lendemain, un adolescent palestinien a été abattu par les forces de sécurité israéliennes durant des affrontements au cours d'une opération d'arrestation dans le camp de réfugiés de Faouar, près d'Hébron. Le 14 mai, un Palestinien de 19 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes après avoir mené une attaque présumée à la voiture bélier près d'Hébron ; un soldat israélien a été blessé pendant cet incident.

À Gaza, le calme de ces derniers mois s'est maintenu. Le 6 mai, une roquette a été tirée depuis Gaza en direction d'Israël. En réponse, les forces israéliennes ont ciblé des installations du Hamas dans la bande de Gaza. Aucun blessé n'a été signalé dans les deux cas. Les forces israéliennes ont ouvert le feu à plusieurs reprises, blessant quatre Palestiniens.

Étant donné la pandémie de COVID-19, les inquiétudes subsistent au sujet de la situation des enfants palestiniens détenus par les Israéliens. Le 11 mai, Jamie McGoldrick, le Coordonnateur résident et Cordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ont publié une déclaration commune appelant les autorités israéliennes et palestiniennes à libérer immédiatement les enfants se trouvant en détention et soulignant que, dans n'importe quel pays, la meilleure façon de faire respecter les droits des enfants détenus dans un contexte de pandémie dangereuse était de les libérer et de décréter un moratoire sur les nouvelles admissions dans les centres de détention.

Durant la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé 20 incidents au cours desquels des colons israéliens ont blessé des Palestiniens ou auraient endommagé leurs biens, avec une forte concentration d'incidents signalés dans les provinces de Naplouse et de Ramallah. Au cours de la même période, 23 cas de jet de pierres ou de cocktails Molotov lancés par des Palestiniens ont été signalés en Cisjordanie, blessant plusieurs civils israéliens ou endommageant leurs biens. Le 18 mai, le tribunal de grande instance de Lod, en Israël, a condamné un Israélien pour le meurtre horrible de trois membres de la famille palestinienne Dawabsheh, dont un enfant en bas âge, tués en 2015 dans leur sommeil dans l'incendie volontaire de la maison familiale, située dans le village de Douma en Cisjordanie.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans sa note de synthèse publiée le mois dernier,

> « [d]ans toutes les sphères, qu'il s'agisse de la santé, de l'économie, de la sécurité ou encore de la protection sociale, les ravages causés par la COVID-19 sont encore plus graves pour les femmes et les filles, pour la seule raison que ce sont des femmes. »

Selon un récent rapport d'ONU-Femmes, les femmes et les filles palestiniennes sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie, qui exacerbe des vulnérabilités et des risques préexistants propres à leur sexe, ou en crée de nouveaux,

et devrait accroître encore les inégalités, en particulier dans la sphère économique. Dans ce contexte, je reste préoccupé par l'augmentation des cas de violence fondée sur le genre, en particulier dans les situations où les familles sont confinées dans des espaces de vie réduits et exposées à des difficultés socioéconomiques accrues. Les organisations non gouvernementales de Cisjordanie et de Gaza signalent une augmentation des cas de violence fondée sur le genre où la vie des victimes est en danger et se disent préoccupées par le manque persistant de protection, de foyers d'hébergement et de services d'orientation.

Début mai, le Ministère israélien de la défense a approuvé la révocation de l'autorité de planification municipale de la municipalité d'Hébron en relation avec la mosquée d'Ibrahim/tombeau des Patriarches. La partie israélienne a justifié sa décision par la volonté de rendre le site accessible aux personnes handicapées, tout en précisant que le projet ne modifierait pas les dispositions relatives à la prière ni le statu quo. L'ordonnance a été publiée le 12 mai, avec un délai de 60 jours pour formuler des objections. Les dirigeants palestiniens, la municipalité d'Hébron, le Waqf et les autorités islamiques, entre autres, ont condamné cette décision, certains affirmant qu'elle violait le protocole de 1997 relatif à Hébron. Toute modification de l'équilibre délicat concernant les Lieux saints non acceptée par les parties prenantes menace la stabilité et rien ne doit être décidé de manière unilatérale.

Pendant ce temps, les autorités israéliennes ont démoli 32 structures appartenant à des Palestiniens en raison du manque de permis de construire délivrés par Israël. En conséquence, 16 personnes, dont 10 enfants, ont été déplacées et 170 autres ont été diversement touchées. Les 32 structures démolies par les autorités israéliennes au cours de la période de référence se trouvaient toutes dans la zone C de Cisjordanie. Bien qu'il y ait eu une diminution générale des démolitions et des déplacements, de telles mesures contreviennent aux obligations d'Israël en vertu du droit international et doivent cesser.

En ce qui concerne la région, dans le Golan occupé, la situation générale sur le plan de la sécurité reste stable malgré des violations continues par les deux parties, y compris des violations du cessez-le feu et la présence de personnel et d'équipements non autorisés dans les zones de séparation et de limitation. Le 30 avril, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a observé que trois missiles tirés depuis le secteur alpha ont touché le secteur bravo, qu'un hélicoptère du secteur alpha a tiré un missile à travers la ligne de cessez-le-feu, et qu'une roquette a explosé dans la zone de séparation. Les Forces de défense israéliennes ont informé la FNUOD qu'elles avaient mené une attaque sur le secteur bravo. Le 3 mai, la FNUOD a observé un aéronef en provenance du secteur alpha franchissant la ligne de cessez-le-feu, et le 4 mai, deux drones en provenance du secteur alpha franchissant la ligne de cessez-le-feu et survolant la zone de séparation. Ces événements sont susceptibles d'aggraver la situation entre Israël et la Syrie. Les parties ont l'obligation de respecter les termes de l'Accord sur le dégagement.

Au Liban, le Gouvernement a entamé des discussions officielles avec le Fonds monétaire international le 13 mai, suite à l'adoption d'un plan national de redressement financier. En raison de l'augmentation du nombre de nouveaux cas de COVID-19, le 13 mai, le Gouvernement a réimposé un verrouillage total pendant quatre jours, à l'exception des services essentiels, afin de permettre une meilleure recherche des contacts et de procéder à des tests afin de déterminer les prochaines mesures à prendre en matière de confinement.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), y compris le long de la Ligne bleue, est restée globalement stable. Le 14 mai, la FINUL a convoqué une réunion tripartite avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes, en tenant compte des restrictions imposés par

la COVID-19, afin d’exhorter les parties à éviter les actes de provocation et à utiliser pleinement les dispositifs de sécurité et de coordination de la FINUL en vue d’éviter toute remise en question de la cessation des hostilités.

Je voudrais, pour conclure, revenir au début de ma déclaration. Je suis convaincu que le moment est venu pour toutes les parties d’assumer leur part de responsabilité au cours des semaines et des mois à venir afin de préserver la possibilité d’un règlement négocié du conflit entre deux États, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l’ONU, au droit international et aux accords bilatéraux. Ces efforts doivent commencer immédiatement ; il n’y a pas de temps à perdre. Le sort des peuples palestinien et israélien ne doit pas être déterminé par des actions unilatérales destructrices qui cimentent les divisions et peuvent mettre la paix hors de notre portée de notre vivant.

Annexe II

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l’Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

Dimanche 17 mai, le nouveau Gouvernement israélien a prêté serment, mettant ainsi fin à des mois d’incertitude politique. Nous attendons avec intérêt d’instaurer avec le nouveau Gouvernement israélien une coopération constructive et globale, dans l’esprit de l’amitié de longue date qui nous lie. Nous espérons que ce Gouvernement sera un partenaire pour la relance du processus de paix, dans le respect du droit international et dans le cadre de négociations directes entre les parties.

Nous restons profondément préoccupés par certaines dispositions de l’accord de coalition concernant la perspective de l’annexion, par Israël, de certains pans des territoires palestiniens occupés. Si elles étaient mises en pratique, elles constitueraient une violation manifeste du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil. La Belgique, avec ses partenaires européens, ne reconnaîtra aucune modification des frontières d’avant 1967 autre que celles convenues par les parties dans le cadre de négociations directes, y compris en ce qui concerne Jérusalem. Nous continuerons de faire la distinction entre le territoire de l’État d’Israël et les territoires occupés depuis 1967.

En tant qu’amis et partenaires proches d’Israël, nous déconseillons vivement au Gouvernement israélien de prendre de telles mesures en faveur d’une annexion. Nous appelons également la communauté internationale, en particulier les États dotés d’une influence, à ne ménager aucun effort pour empêcher que de telles mesures soient prises. Comme l’a déclaré le Haut-Représentant de l’Union européenne, M. Borrell, « les mesures en vue d’une annexion, si elles sont mises en œuvre, ne sauraient rester sans réponse ». En effet, une annexion risquerait d’être lourde de conséquences d’ordre juridique, politique, sécuritaire et autres – non seulement pour Israël, mais aussi pour l’ensemble de la région. En outre, une annexion compromettrait encore davantage les chances d’une solution juste et durable, et annihilerait irréversiblement toute possibilité de négociation autour d’un plan de paix concret. Nous appelons tous les partenaires à s’abstenir de prendre des décisions unilatérales susceptibles de compromettre ou d’entraver sérieusement les chances d’un retour à la table des négociations. Nous demandons également aux parties de continuer à mettre en œuvre tous les accords et mémorandums d’accord. À cet égard, nous prenons note avec préoccupation de l’annonce récente du Président Mahmoud Abbas.

Le cadre propre à régler le conflit israélo-palestinien a été établi en détail dans nombre de résolutions du Conseil. Pour mettre fin au conflit, la Belgique reste attachée à une solution négociée à deux États, qui réponde aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à la création d’un État et à la souveraineté, qui mette fin à l’occupation commencée en 1967 et qui règle toutes les questions relatives au statut final, notamment celles liées aux frontières, au statut de Jérusalem, à la sécurité et aux réfugiés.

Il est important que la communauté internationale intensifie ses efforts pour contribuer à l’instauration d’une paix juste et durable. Nous sommes prêts à œuvrer aux côtés de tous les acteurs concernés pour renouveler les efforts internationaux et multilatéraux visant à atteindre cet objectif, dans le cadre de structures aussi bien existantes, comme le Quatuor pour le Moyen-Orient, que nouvelles. Toutefois, nous soulignons qu’il faut que ces efforts soient pleinement conformes au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, et qu’ils reposent sur des négociations directes et sérieuses entre les parties. Seule une solution qui soit acceptable pour les deux parties pourra ouvrir la voie à une paix durable, non seulement pour Israël et la Palestine, mais aussi pour la région tout entière.

Annexe III

Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Lors de notre précédente visioconférence sur la situation au Moyen-Orient (voir S/2020/341), M. Mladenov a mis en garde le Conseil contre la dangereuse perspective de l’annexion de certaines parties de la Cisjordanie occupée. Il nous a fait part aujourd’hui encore de sa préoccupation, qui est largement partagée par la communauté internationale.

Nous avons entendu la voix forte et claire du peuple palestinien. La Ligue des États arabes, le Mouvement des pays non alignés, le Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de nombreux autres États Membres de l’ONU ont également réaffirmé leur objection à cet égard.

La Chine est également très préoccupée par les informations faisant état d’un plan d’annexion d’une partie du territoire palestinien occupé. Un tel plan, s’il était mis en œuvre, constituerait une violation grave du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l’ONU et mettrait en péril la solution des deux États, seule voie viable pour résoudre la question palestinienne. Nous demandons instamment aux parties concernées de mettre fin à toute action unilatérale et de s’abstenir d’aggraver le conflit et les tensions. Nous sommes également convaincus qu’aucun pays ne doit soutenir de telles actions unilatérales. La Chine partage l’opinion selon laquelle le Conseil de sécurité doit s’acquitter de son mandat et faire le nécessaire pour empêcher de telles actions unilatérales dangereuses.

La question palestinienne est à l’origine des troubles au Moyen-Orient. En effet, elle met à l’épreuve la conscience humaine et la justice internationale. Avoir un État indépendant est un droit national inaliénable du peuple palestinien – il ne peut être négocié. Des efforts concrets doivent être faits pour mettre en œuvre la résolution 2334 (2016), notamment en cessant toutes les activités de colonisation, en arrêtant la démolition des structures appartenant aux Palestiniens et en prévenant la violence contre les civils. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour faire avancer le processus politique et ouvrir la voie à une reprise rapide des pourparlers de paix entre la Palestine et Israël, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l’ONU, au principe « terre contre paix» et à l’Initiative de paix arabe.

Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous encourageons Israël et la Palestine à renforcer la coopération en matière de santé publique, et Israël à lever le blocus contre Gaza. Nous félicitons les entités des Nations Unies, notamment l’Organisation mondiale de la Santé et l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), d’avoir aidé la Palestine à faire face à la pandémie. La communauté internationale doit accroître son aide au peuple palestinien, notamment en augmentant son soutien financier à l’UNRWA. La Chine est aux côtés du peuple palestinien dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19. Nous avons fourni des équipements de protection individuelle et des réactifs de dépistage à la Palestine et avons organisé plusieurs visioconférences pour partager notre savoir-faire et notre expérience.

Le peuple palestinien peut également compter sur le soutien continu de la Chine à sa juste cause pour rétablir ses droits nationaux légitimes. Nous soutenons pleinement la Palestine dans son édification d’un État indépendant et souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous travaillerons en étroite collaboration avec la communauté internationale à la recherche d’une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Annexe IV

Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Je remercie M. Mladenov de son exposé.

La République dominicaine réitère sa profonde préoccupation, déjà exprimée à plusieurs reprises, concernant le conflit israélo-palestinien et ses énormes conséquences pour la population civile et pour la stabilité de toute la région du Moyen-Orient.

Et maintenant, avec la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), le bien-être de nombreuses personnes vulnérables de longue date est encore plus menacé. Avec des cas déjà confirmés, nous pourrions, tôt ou tard, faire face aux conséquences d'années de négligence et d'inaction qui ont fait de cette situation humanitaire prolongée l'une des plus graves au monde et qui ont déjà causé la perte de nombreuses générations. C'est pourquoi une action concertée urgente entre les États et les organisations humanitaires est nécessaire pour répondre aux besoins de la population touchée d'une manière digne et durable.

Le conflit qui persiste dans le territoire palestinien occupé et la détérioration continue de la situation humanitaire et socio-économique exacerbent le niveau d'incertitude quant à l'avenir du processus de paix dans le conflit israélo-palestinien. À la base de ce conflit, reste la question non résolue du droit du peuple palestinien à son indépendance nationale et à sa souveraineté. La République dominicaine considère qu'à ce stade particulier, il est impératif de redoubler les efforts de conciliation entre les parties, avec le soutien de la communauté internationale, afin d'ouvrir la voie à une discussion significative et constructive qui permette de relever les défis auxquels elles sont confrontées ensemble.

Nous devons éviter à tout prix d'adopter des mesures unilatérales susceptibles d'aggraver les blessures et d'exacerber une rancœur et une méfiance déjà profondes dans le contexte de ce conflit. La pandémie de COVID-19 est un ennemi commun pour les Israéliens et les Palestiniens et, en tant que tel, le seul moyen de le combattre c'est de mener une action collective et commune basée sur la solidarité et un sentiment commun d'humanité.

Un dialogue constructif et équitable à propos des nombreux obstacles qui menacent la solution des deux États doit se poursuivre avec à l'esprit la concrétisation de l'interdépendance indiscutable de deux pays, la nécessité de collaborer et, sur la base d'un consensus international, le fait que le seul moyen d'aller de l'avant pour les Palestiniens et les Israéliens est de négocier une solution à deux États pour vivre côte à côte dans la paix. En conséquence, nous encourageons toutes les parties à mettre fin immédiatement à toutes les mesures qui compromettent l'appui à la solution des deux États et qui constituent en définitive des entraves à la paix.

Nous avons appris avec satisfaction qu'après s'être mis d'accord avec l'Autorité palestinienne, l'État d'Israël a rouvert un certain nombre de points de passage – une mesure qui va permettre à des milliers de Palestiniens en quête de possibilités d'emploi en Cisjordanie occupée de se remettre au travail. Nous encourageons ce type de coordination entre les autorités israéliennes et palestiniennes, car cela peut favoriser un dialogue indispensable à la relance des négociations en vue d'adopter un plan de paix et, à terme, améliorer les conditions de vie des populations touchées. En tant que communauté internationale, nous estimons que notre action collective doit avoir pour but d'aider, de manière impartiale et efficace, les parties à trouver des solutions réelles et durables.

Pour terminer, nous réitérons la nécessité d'accentuer nos efforts et de continuer à travailler sans relâche pour promouvoir la reprise d'un dialogue authentique et constructif, sur la base du respect mutuel et des paramètres convenus au niveau international. Cela permettra de franchir une nouvelle étape en vue de bâtir une paix véritable entre Israéliens et Palestiniens. Les femmes, les enfants et les jeunes dans les deux camps méritent un avenir de paix, de progrès et de justice. Nous devons être celles et ceux qui les auront aidés à réaliser leurs aspirations.

Annexe V

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé.

Nous félicitons Israël d'avoir formé un nouveau Gouvernement. À titre de priorité immédiate, nous appelons le nouveau Gouvernement et l'Autorité palestinienne à maintenir leur coordination dans la lutte contre la menace persistante de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à celles et ceux qui en ont besoin.

Dans ce contexte, nous rappelons l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, ainsi que l'appel conjoint des Envoyés spéciaux de l'ONU au Moyen-Orient. Nous saluons les efforts entrepris par l'ONU, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour appuyer la lutte contre le virus.

Deuxièmement, l'initiative prise par les États-Unis nous a donné l'impulsion nécessaire pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous exhortons les parties à s'efforcer de régler le conflit. Nous appelons Israël et la Palestine à prendre des mesures en vue de relancer des négociations directes et constructives, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, pour parvenir à une solution négociée à deux États, en tenant compte des aspirations légitimes des deux parties ainsi que des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Nous espérons que la communauté internationale, les acteurs régionaux et le Quatuor pour le Moyen-Orient poursuivront leurs efforts visant à trouver une solution durable. Nous encourageons les parties à engager des négociations constructives.

L'Estonie craint que les mesures unilatérales, notamment l'annexion de certaines parties des territoires palestiniens occupés, ne compromettent la viabilité de la solution des deux États et n'aggravent l'instabilité dans la région. Nous sommes préoccupés par la dénonciation hier par le Président Mahmoud Abbas d'accords conclus avec Israël et les États-Unis. Nous appelons l'Autorité palestinienne à reconsidérer sa décision et à continuer d'honorer ses obligations sur la base de ces accords, en particulier en ce qui concerne la sécurité.

L'Estonie demande instamment aux parties de s'abstenir de tout acte de violence, de terreur et d'incitation. Nous condamnons les tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël, ainsi que toute autre forme de violence contre la population civile.

Enfin, pour entreprendre des négociations directes, les deux parties ont besoin de gouvernements dotés de mandats légitimes et démocratiques. Nous attendons également des Palestiniens qu'ils annoncent la tenue d'élections. Nous encourageons toutes les factions palestiniennes à œuvrer à la réconciliation, qui leur permettrait de régler leurs problèmes communs et de répondre aux besoins et aux attentes de la population palestinienne. C'est un élément nécessaire à la réalisation de la solution des deux États.

Annexe VI

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l’Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Tout d’abord, je remercie Nickolay Mladenov pour son intervention.

Je souhaite exprimer les préoccupations croissantes de la France concernant la menace d’annexion. Comme l’écrasante majorité du Conseil, nous avons exprimé nos inquiétudes le mois dernier concernant la perspective d’annexion de certaines parties de la Cisjordanie après la signature de l’accord de coalition israélien (voir S/2020/341). Néanmoins, l’inauguration du nouveau Gouvernement israélien nous rapproche de cette perspective.

Nous nous réjouissons de continuer à travailler avec les autorités israéliennes d’une manière constructive et globale, dans l’esprit de l’amitié de longue date qui nous lie à Israël et de notre engagement inébranlable en faveur de la sécurité d’Israël. Cependant, je tiens à me faire l’écho de la déclaration du Ministre français des affaires étrangères, M. Le Drian, et à rappeler que toute annexion d’une partie quelconque de la Cisjordanie, y compris des seules colonies, constituerait une violation du droit international, qui interdit strictement l’acquisition de territoire par la force. Cela mettrait en péril la solution à deux États telle qu’elle a été conçue lors de négociations et d’accords antérieurs. Elle compromettrait également la perspective de pourparlers de paix sur laquelle le Conseil est unanime.

L’annexion n’est dans l’intérêt ni des Palestiniens, ni des Israéliens, ni des Européens, ni de la communauté internationale. La mise en œuvre d’une telle mesure unilatérale mettrait encore plus en péril la stabilité régionale. Elle serait également préjudiciable au rôle d’Israël dans le monde, à son intégration dans son environnement régional ainsi qu’à ses relations avec ses partenaires.

La France met donc à nouveau en garde le Gouvernement israélien contre une telle démarche, qui ne serait pas sans conséquences sur les relations de l’Union européenne avec Israël. Nous ne reconnaîtrons aucune modification des lignes de juin 1967, sauf celles agréées par les deux parties. À cet égard, je rappelle que la résolution 2334 (2016) crée des obligations pour les États tiers, en appelant les États Membres à faire la distinction entre l’État d’Israël et les territoires occupés depuis 1967. Nous rappelons la nécessité que toutes les parties respectent les accords existants.

Dans ce contexte, il est plus que jamais urgent de relancer les négociations de paix. La France est fermement convaincue que seules des négociations visant à établir deux États vivant en paix et en sécurité le long de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États, sont susceptibles de conduire à une paix juste et durable dans la région. Telle est également la position de l’Union européenne. Cette position est fondée sur les résolutions du Conseil.

Avec l’Union européenne, nous sommes prêts à soutenir tout effort mené sur cette base, dans le respect du droit international et par le biais de négociations entre les parties. C’est un sujet sur lequel nous travaillons étroitement avec nos partenaires européens, ainsi qu’avec nos partenaires arabes. Nous sommes donc prêts à soutenir toute initiative visant à relancer des négociations crédibles. Comme nous l’avons déjà dit, nous sommes prêts à examiner les propositions du Président Abbas au Conseil en février dernier (voir S/PV.8717).

Nous pensons également que l'unité palestinienne est d'une importance primordiale dans la situation actuelle. Elle ne peut être réalisée que par des pourparlers de réconciliation crédibles. L'Autorité palestinienne doit fixer un calendrier pour la tenue d'élections générales à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, une fois que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sera sous contrôle. Ces élections sont susceptibles de favoriser la réconciliation palestinienne, qui est également cruciale pour la paix. Cette responsabilité est entre les mains de l'Autorité palestinienne.

Enfin, je suis heureux d'entendre que la propagation de la pandémie est pour l'instant plus ou moins sous contrôle, mais il ne faut pas abandonner les efforts tant que le risque subsiste. Qu'il me soit permis de féliciter une nouvelle fois l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que les autres organismes des Nations Unies, pour leur rôle exemplaire dans la lutte contre la pandémie. Je me félicite également du nouvel accord conclu entre Israël et l'Autorité palestinienne sur la question des revenus de taxe prélevées par Israël au nom de l'Autorité palestinienne et appelle à ce qu'il ouvre la voie à un accord global.

Néanmoins, il faut faire davantage pour promouvoir la coopération et le dialogue entre les parties au-delà de la lutte contre la pandémie. Alors que la situation économique déjà désastreuse de la Palestine risque de s'aggraver, la France a avancé le versement de son aide budgétaire annuelle à l'Autorité palestinienne. En outre, l'Agence française de développement a apporté un soutien financier aux Ministères de la santé et de l'économie. La France continue également à soutenir la réponse de l'UNRWA à la COVID-19. La réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens du 2 juin sera l'occasion de renouveler notre engagement en faveur d'une solution viable à deux États.

La France, avec ses partenaires européens, continuera de promouvoir le multilatéralisme et la défense de l'ordre international fondé sur des règles. La Charte des Nations Unies interdit l'acquisition de territoire par la force. Et le Conseil a mis en place les paramètres internationalement reconnus sur lesquels repose la solution à deux États, en particulier, de la résolution 242 (1967) à la résolution 2334 (2016), la distinction entre Israël et les territoires palestiniens occupés. Par conséquent, le Conseil de sécurité ne devrait pas rester silencieux sur toute violation du droit international.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins pour le processus de paix au Moyen-Orient. Il est de notre responsabilité, en tant que membres du Conseil, de nous unir pour promouvoir la paix et non le chaos.

Annexe VII

Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous félicitons Israël de la formation d'un nouveau Gouvernement et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre étroite coopération avec celui-ci. L'Allemagne reste fermement attachée à la sécurité d'Israël et à son droit d'exister, ainsi qu'à la paix au Moyen-Orient. Le moment est venu d'engager le dialogue avec le nouveau Gouvernement.

Nous sommes, toutefois, gravement préoccupés par les dispositions de l'accord de coalition ainsi que par les remarques faites par les membres du nouveau Gouvernement israélien concernant une éventuelle annexion des territoires palestiniens occupés en Cisjordanie. Nous sommes fermement convaincus qu'une action unilatérale à cet égard serait extrêmement préjudiciable à un règlement pacifique du conflit. Cela aurait de graves répercussions sur la viabilité de la solution à deux États et sur l'ensemble du processus de paix, ainsi que sur la stabilité régionale et sur l'ordre international fondé sur des règles lui-même. Cela aurait également un effet négatif sur la position d'Israël au sein de la communauté internationale à un moment où nous avons besoin de resserrer notre coopération.

En tant que partenaire et ami proche, nous encourageons donc vivement le Gouvernement israélien à ne pas mettre en œuvre de mesures qui constitueraient une violation du droit international. Nous ne reconnaîtrons aucune modification des frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, sauf accord entre Israël et les Palestiniens. Nous continuerons à faire la distinction entre le territoire internationalement reconnu de l'État d'Israël et les territoires palestiniens occupés depuis 1967, conformément aux obligations qui nous incombent en vertu du droit international.

L'Allemagne reste convaincue qu'une solution négociée de deux États, fondée sur le droit international et sur les paramètres fixés d'un commun accord au niveau international, est la seule solution viable au conflit israélo-palestinien, qui permettrait de satisfaire les besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité, de répondre à l'aspiration des Palestiniens à un État souverain, de mettre fin à l'occupation en place depuis 1967, de régler toutes les questions relatives au statut final et de garantir l'égalité de droits de tous les habitants.

Nous devons trouver des moyens de relancer le processus politique et de reprendre des négociations directes et véritables entre les parties afin de régler les questions relatives au statut final et de parvenir à une paix globale, juste et durable. Les résolutions pertinentes de l'ONU, le droit international et les paramètres convenus au niveau international doivent constituer le point de départ de toute discussion ou négociation. Le format de ces négociations directes et véritables doit être convenu par les deux parties. Nous serions favorables à la relance du Quatuor pour le Moyen-Orient ou à l'établissement d'un autre format multilatéral.

En l'absence de telles négociations, les parties au conflit doivent s'abstenir de prendre toute mesure susceptible d'aggraver plus encore la situation sur le terrain et de compromettre la viabilité d'une solution négociée à deux États, en particulier lorsque de telles mesures risquent de nous rapprocher *de facto* de la réalité d'un seul État, avec des droits inégaux entre Israéliens et Palestiniens.

Nous notons également avec inquiétude l'annonce faite hier par le Président Abbas concernant les accords de coopération, y compris la coopération en matière de sécurité avec Israël. Nous appelons Israël et l'Autorité palestinienne à rester attachés aux Accords d'Oslo et aux obligations qui en découlent.

La résolution 2334 (2016) reste la directive la plus fondamentale et doit être pleinement appliquée en ce qui concerne les activités de colonisation mais aussi les actes de terreur, d'incitation et de provocation, la violence à l'égard des civils et les discours incendiaires. Nous réaffirmons notre position selon laquelle les activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international et compromettent gravement les perspectives de mettre fin à l'occupation et de parvenir à une solution négociée prévoyant deux États.

Nous appelons Israël à mettre un terme à l'expansion des colonies de peuplement, y compris les récents plans de construction à Efrat, Har Homa, Givat Hamatos et dans les zones E1 et E2, à la légalisation des colonies sauvages, et aux démolitions et confiscations en cours des structures et des terres appartenant aux Palestiniens.

Nous sommes également profondément préoccupés par les derniers actes de violence et par les morts et les blessés que l'on déplore des deux côtés. L'Allemagne condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques contre Israël, y compris celles contre les forces de sécurité israéliennes, et les tirs répétés de roquettes effectués depuis Gaza contre Israël par le Hamas et le Jihad islamique palestinien.

Israël a le droit de se défendre et de répondre de manière appropriée et proportionnée aux attaques contre son territoire ou ses citoyens. Les incidents au cours desquels des civils innocents sont pris pour cible sans discernement ou soumis à la violence doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et les auteurs de tout crime doivent répondre de leurs actes.

Enfin, nous restons préoccupés par les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, tout en notant les importants progrès réalisés par les deux parties pour l'endiguer. Nous les appelons à nouveau à renforcer leur coordination et leur coopération afin d'atténuer plus encore les effets de l'épidémie de COVID-19 en Israël, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi qu'à Gaza, en gardant à l'esprit les responsabilités et obligations qui leur incombent respectivement en vertu du droit international, en particulier du droit international humanitaire.

Nous félicitons l'ONU et tous ses organismes, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, des efforts qu'ils déploient afin de répondre aux incidences humanitaires de la pandémie de COVID-19 dans les territoires palestiniens occupés. Compte tenu des risques accrus que la COVID-19 fait peser sur la santé des détenus, en particulier les enfants palestiniens et autres personnes vulnérables, nous encourageons Israël à envisager de prendre les mesures qui s'imposent pour raisons humanitaires.

Annexe VIII

Déclaration de la Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé important et, comme à l'accoutumée, très complet concernant la situation sur le terrain.

Ce mois marque le soixante-douzième anniversaire de la Nakba, une catastrophe lors de laquelle plus de 700 000 Palestiniens ont été expulsés de leurs foyers et dépouillés de leurs terres en Palestine. Depuis, les tragédies se sont succédé pour le peuple palestinien. Pas plus tard qu'hier, le Président de l'État de Palestine a annoncé qu'il se retirait d'un accord conclu précédemment avec Israël. C'est très regrettable. Toutefois, nous avons conscience qu'il fallait s'y attendre, compte tenu de l'oppression et de l'injustice subies par les Palestiniens au fil de toutes ces années. Dans un tel contexte, je voudrais évoquer plusieurs points pertinents.

Premièrement, cette situation catastrophique ne pourra prendre fin qu'en mettant un terme à l'occupation israélienne. Nous ne devons jamais oublier que c'est l'occupation illégale par Israël du territoire palestinien qui est la cause profonde de ce problème de longue date, que vient aggraver la politique illégale d'implantation de colonies dans les territoires occupés, en violation flagrante du droit international, y compris de la résolution 2334 (2016), et au mépris de l'opinion internationale. Si l'on ne remédie pas à cette cause profonde, le peuple palestinien n'échappera jamais à ses souffrances. Comme l'Indonésie l'a souligné à plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a la responsabilité de mettre un terme à cette situation et d'empêcher l'annexion projetée de larges pans de la Cisjordanie.

J'en viens donc à mon deuxième point : le Conseil a le devoir solennel d'agir contre ce plan d'annexion. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté à ce sujet. Une annexion constitue une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, de la quatrième Convention de Genève et de diverses résolutions de l'ONU. Elle met en péril la solution des deux États. Le fait qu'Israël persiste sur la voie de l'annexion va détruire toute perspective de paix, générer une instabilité régionale, provoquer un nouveau cycle de violence et, en définitive, compromettre les intérêts d'Israël même en matière de sécurité.

Au lieu de rester les bras croisés, le Conseil de sécurité, conformément à son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit réagir aux actions illégales d'Israël. En outre, j'invite instamment la communauté internationale dans son ensemble à mettre fin par divers moyens à l'annexion insidieuse d'Israël, notamment en cessant de soutenir les entreprises ayant un lien avec les colonies illégales. À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil que la résolution 2334 (2016) demande à tous les États « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 » (*par. 5*). Nous nous rendrions donc complices si nous laissions Israël poursuivre sur la voie qui mène à l'annexion.

J'en viens maintenant à mon troisième point, qui concerne les efforts visant à endiguer la maladie à coronavirus dans les territoires palestiniens occupés. Les Palestiniens sont confrontés à la menace imminente d'une annexion dans le contexte d'une menace tout aussi redoutable, celle de la pandémie. Sur fond de démolitions de maisons, d'expulsions forcées et de déplacements de familles, les Palestiniens se débattent dans des crises qui touchent les domaines sanitaire, humanitaire et des droits de l'homme. Nous nous joignons à tous les autres pays pour appeler la communauté internationale à intensifier son appui aux organismes des Nations Unies et aux organisations de la société civile, qui donnent des résultats sur le terrain. Nous rendons également hommage à tous les personnels sanitaires et humanitaires, qui luttent sans relâche contre cette multitude de crises.

Nous mettons en garde contre le fait que l'annexion insidieuse et de plus en plus rapide des terres palestiniennes par Israël menace de détruire définitivement la vision de deux États. Nous ne pouvons pas laisser cela se produise, car il en résulterait une catastrophe perpétuelle dont les conséquences iraient au-delà de la région.

Je voudrais également me faire l'écho des propos du Coordonnateur spécial Mladenov relayant la mise en garde du Secrétaire général s'agissant des mesures unilatérales qui feraient entrave aux efforts diplomatiques actuellement déployés pour créer des conditions propres à ramener Israéliens et Palestiniens à la table des négociations. L'heure est venue de reprendre des négociations multilatérales crédibles sur la question palestinienne, en se basant sur les paramètres convenus au niveau international, et de mettre en œuvre la solution des deux États, comme l'a demandé le Président Abbas et comme vient à l'instant de le rappeler Nickolay.

Je réaffirme une fois de plus que l'Indonésie est catégoriquement solidaire du peuple palestinien et qu'elle le soutient dans sa quête pour exercer ses droits inaliénables, notamment la création d'un État de Palestine indépendant et d'un seul tenant, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour terminer, je suis d'accord pour dire que l'heure n'est plus aux paroles ; ce qu'il faut désormais, c'est que tous les membres du Conseil mettent en œuvre les diverses résolutions pertinentes du Conseil, de sorte que toutes les parties se réunissent à nouveau.

Annexe IX

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l’Organisation des Nations Unies

Pour commencer, je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé sur la situation en Palestine. Je voudrais également souhaiter la bienvenue parmi nous ce matin à M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l’État observateur de Palestine, et à M. Dany Danon, Représentant permanent d’Israël, auprès de l’Organisation des Nations Unies.

Dans ses nombreuses résolutions, le Conseil de sécurité a exprimé ses vues sur tous les aspects du conflit israélo-palestinien. L’Assemblée générale a fait de même. Dans ces résolutions, les principes cardinaux qui doivent ouvrir la voie au dialogue et à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens ont été clairement définis.

L’occupation par la force et l’annexion des terres palestiniennes sont illégales et doivent cesser, conformément aux dispositions de la résolution 2334 (2016).

La poursuite de la politique de colonisation israélienne, qui est désormais établie comme système d’administration des territoires palestiniens, est elle aussi illégale.

L’usage disproportionné de la force contre des civils palestiniens souvent non armés, notamment des femmes et des enfants, est inacceptable et contraire au droit international.

Dans la résolution 1515 (2003), entre autres, le Conseil, de concert avec la communauté internationale, réaffirme que la solution des deux États – Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967 – doit servir de base au règlement de ce conflit.

Quels progrès avons-nous accomplis depuis lors s’agissant de sortir de cette crise ? Ils ne sont pas nombreux, je dois dire. Au contraire, la politique israélienne d’annexion des terres palestiniennes rend la solution à deux États presque illusoire, et la perspective de l’annexion de larges pans de colonies en Cisjordanie et dans la vallée du Jourdain ne nous incite pas à l’optimisme.

Face à cette situation, le Niger estime que nous devons faire tout notre possible pour appuyer toutes les initiatives susceptibles de nous permettre d’aider les pays et les peuples de cette région tourmentée du monde à trouver des repères propices à la réconciliation, à la paix et à une coexistence pacifique.

Comme l’a dit l’ancien Président sud-africain Nelson Mandela, « pour faire la paix avec un ennemi, il faut travailler avec cet ennemi, tant et si bien que cet ennemi devient votre associé ». C’est peut-être cet esprit qui a conduit Israël et la Palestine à nouer une coopération, dont nous nous félicitons, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus. Qu’ils aient compris que les populations de part et d’autre ne seront protégées contre le virus ni par un mur ni par des postes de contrôle est assurément un pas dans la bonne direction. Nous espérons que le Gouvernement israélien et l’Autorité palestinienne profiteront de cette coopération pour surmonter leurs divergences et revenir à la table des négociations, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil.

En cette période particulièrement difficile pour tous les peuples du monde, nous exhortons les Palestiniens et les Israéliens à répondre favorablement à l’appel du Secrétaire général à établir un cadre de coopération et à mettre en commun leurs efforts afin de lutter efficacement contre la propagation de la maladie à coronavirus et ses conséquences désastreuses pour les populations déjà exposées à diverses privations.

Puisse ce mois béni de ramadan renforcer cette dynamique de coopération naissante entre Israël et la Palestine, et permettre aux peuples de cette région, berceau des trois grandes religions, de connaître la paix, la sécurité et le développement.

Annexe X

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, pour son exposé. Nous lui sommes reconnaissants de tous ses efforts et nous le soutenons, ainsi que les initiatives et les idées qu'il défend.

Plus que jamais, la coopération et l'action de la communauté internationale sont indispensables pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Les plans d'annexion des territoires palestiniens menacent de saper ce processus. Le Président Mahmoud Abbas a annoncé hier que l'Autorité palestinienne était libérée de ses engagements au titre des Accords d'Oslo. En conséquence, la porte menant à la solution des deux États pourrait se refermer. Cela prouve qu'il n'y a pas de temps à perdre. Pour nous, il n'y a pas d'autre solution que la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte et en paix. À cet égard, nous réitérons notre appel à s'abstenir de toute action unilatérale susceptible de compromettre les chances d'une telle solution.

La Russie, en tant que membre du Quatuor des médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient, est prête à s'engager pleinement dans les efforts pour sauvegarder les principes du règlement, qui sont inscrits dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Ils représentent le point de départ pour la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous disons non à la violence. Dans le même temps, nous disons non à l'annexion des territoires palestiniens, mais aussi à celle du plateau du Golan syrien et des territoires libanais. Nous disons non à la poursuite des activités de colonisation, à la démolition et à la confiscation des biens palestiniens, et aux affrontements violents.

Les événements démontrent qu'il est urgent de s'engager dans des efforts pour sauver le processus de paix. En tant que membre du Quatuor, nous sommes prêts à les soutenir et à les faciliter. Nous sommes également prêts à nous mobiliser avec les pays clefs de la région pour consolider les efforts collectifs et à tenir des réunions du Quatuor auxquelles ils participeraient. Nous allons poursuivre le dialogue avec les pays du Moyen-Orient et avec la Ligue des États arabes.

L'unité palestinienne est plus que jamais nécessaire. Nous poursuivrons nos efforts à cet égard et apprécions grandement le rôle de nos amis égyptiens.

Nous invitons instamment les Palestiniens et les Israéliens à continuer de coordonner la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous partageons les préoccupations concernant les conséquences potentielles de la propagation de la maladie dans la bande de Gaza. Mais même sans la pandémie, la situation humanitaire à Gaza est désastreuse. Nous prenons acte des livraisons d'équipements médicaux par l'Organisation mondiale de la Santé et l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cependant, étant donné la situation humanitaire à Gaza, il convient d'accentuer ces efforts. Le travail de l'UNRWA, et le soutien de la communauté internationale à l'Office, sont plus importants que jamais. Nous ne voyons pas d'organisme pouvant remplacer l'Office, qui est un élément important pour maintenir la stabilité et fournir une assistance aux réfugiés palestiniens dans la région.

Annexe XI

Déclaration de Mme Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue de suivre avec inquiétude les développements qui affectent l'État de Palestine et son peuple. Nous sommes profondément préoccupés par la dernière annonce d'Israël, concernant l'annexion de vastes zones de la Cisjordanie dès le mois de juillet, et nous demandons l'arrêt de la construction de nouvelles colonies et de toutes les autres activités israéliennes illégales dans Jérusalem-Est occupée.

L'annexion constitue une grave violation du droit international et compromet sérieusement la viabilité de la solution des deux États. Ma délégation reste attachée au consensus international sur le caractère illégal des colonies israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et le reste des territoires arabes occupés.

En outre, nous demeurons inquiets par la poursuite de la détérioration de la situation dans tous les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, et nous appelons toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016). Nous réaffirmons notre soutien à une solution des deux États négociée et fondée sur les lignes d'avant 1967, avec des échanges de territoires convenus d'un commun accord. Toute solution au conflit israélo-palestinien doit répondre de manière adéquate et juste aux besoins des deux parties.

La résolution 2334 (2016) demande « que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction » (*par. 6*). Or, nous continuons à recevoir des informations signalant des affrontements entre les forces israéliennes et les civils en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, affrontements qui font des morts et des blessés. Nous condamnons ces actes de violence et appelons Israël à respecter ses obligations et ses responsabilités en vertu du droit international.

Au milieu de ces évolutions inquiétantes, l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue d'être confronté à des déficits financiers chroniques. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer à financer l'UNRWA et les programmes bilatéraux en Cisjordanie et à Gaza, afin de préserver et d'améliorer l'accès aux soins de santé primaire et secondaire pour les populations réfugiées et non réfugiées.

Pour conclure, nous exhortons Israël, Puissance occupante, à revenir sur sa politique de colonisation des territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. Une solution globale, juste et durable à la question palestinienne doit prendre en compte les préoccupations légitimes des parties palestinienne et israélienne, et comprendre des dispositions garanties au niveau international pour mettre fin à l'occupation et parvenir à la solution des deux États.

Annexe XII

Déclaration de M. Xolisa Mabhongo, Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis de commencer par remercier le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, pour son exposé d'aujourd'hui. De fait, sa présentation donne à réfléchir quant à la réalité à laquelle des millions de personnes dans les territoires palestiniens occupés continuent de se heurter.

Je voudrais faire quelques observations concernant la question de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les territoires palestiniens occupés. L'Afrique du Sud appuie sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général ainsi que par ses envoyés au Moyen-Orient, exhortant toutes les parties belligérantes dans la région à mettre fin aux hostilités et à se concentrer sur le défi posé par la COVID-19. Il convient toutefois de souligner que dans le cas de la Palestine, il n'y a pas de parties belligérantes au sens traditionnel du terme, étant donné la nature asymétrique du rapport de force dans le contexte d'une occupation. Nous continuons de demander que l'aide humanitaire, les fournitures médicales et les volontaires fournissant une assistance médicale puissent pénétrer sans entrave dans les zones des territoires occupés.

Ma délégation félicite l'Autorité palestinienne des efforts qu'elle a entrepris dans des circonstances difficiles pour assurer la santé et la sécurité des Palestiniens dans les territoires occupés en ces temps sans précédent provoqués par la pandémie de COVID-19 et exprime sa solidarité avec le peuple de Palestine. Nous appelons les États Membres ainsi que le reste de la communauté internationale à soutenir les efforts que déploie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour fournir une aide humanitaire indispensable aux réfugiés palestiniens.

Je voudrais maintenant aborder la réalité à laquelle le peuple palestinien est actuellement confronté. Le préambule de la Charte des Nations Unies commence par cette citation :

> « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Nous devons reconnaître que nous avons failli au peuple de Palestine. Des générations entières d'enfants palestiniens n'ont connu que l'oppression violente et la tristesse indescriptible d'être dépouillés de leurs terres, de leur identité et de leurs droits humains. Le 15 mai, les Palestiniens ont célébré la journée de la Nakba : il y a 72 ans, le monde entier était resté les bras croisés pendant que des centaines de milliers de Palestiniens étaient contraints de fuir ou étaient expulsés de leurs maisons, villages et villes. Très peu ont pu revenir et se réapproprier leur patrimoine. Il est peut-être ironique que l'histoire de l'Organisation, qui est censée apporter la paix et la sécurité mondiales, se déroule presque en même temps que celle de la période d'occupation qui a commencé avec la Nakba.

L'objectif déclaré de l'ONU est, selon l'Article 1 de la Charte,

> « Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

À cet égard, nous avons une fois de plus manqué à notre devoir envers le peuple de Palestine. À ce jour, aucune mesure n'a été prise pour arrêter la construction de colonies sur des terres occupées illégalement ; pour mettre fin à la confiscation et à la destruction des terres et des biens palestiniens ; pour mettre fin au blocus illégal de Gaza, qui oblige

essentiellement 3 millions de personnes à vivre dans une prison en plein air ; ou pour mettre fin à l'annexion de territoires illégalement acquis par la force.

Toutes ces actions constituent des violations du droit international et une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et aucune mesure collective n'a été prise pour prévenir ou supprimer les menaces à la paix auxquelles est confronté le peuple palestinien. Nous, le Conseil de sécurité, l'ensemble des Membres de l'ONU et la communauté internationale, ne pouvons pas permettre que de telles violations flagrantes du droit international se poursuivent. La situation actuelle nuit à notre crédibilité.

L'Afrique du Sud rappelle aux membres du Conseil de sécurité que le sort de l'État de Palestine et la solution des deux États, qui a été approuvée par les États Membres depuis des décennies, sont conformes au droit international, notamment aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. On ne peut pas les ignorer ou en faire abstraction.

En tant que membres du Conseil de sécurité et en fait Membres de l'ONU, nous souscrivons tous à un ensemble collectif de normes et de valeurs qui doivent régir notre comportement les uns envers les autres. Ces principes sont décrits à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, y compris son paragraphe 4, qui stipule :

> « Les Membres de l'Organisation des Nations Unies s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.»

L'ONU et le Conseil de sécurité en particulier ont l'obligation d'agir contre ceux qui vont à l'encontre de ces normes et valeurs.

Il est déconcertant qu'en ces temps sans précédent, alors que la communauté internationale s'attaque au défi mondial de la pandémie de COVID-19, Israël exploite la situation pour faire avancer son annexion *de facto* de la terre palestinienne. La dangereuse perspective qu'Israël poursuive ses actions unilatérales et l'annexion de grandes parties de la Cisjordanie occupée et de la vallée du Jourdain non seulement est preuve de belligérance mais menace également les efforts pour faire avancer la paix régionale. Ces actes sont illégaux et risquent également de compromettre la viabilité d'une solution négociée à deux États, ce qui aura des conséquences négatives sur l'ensemble du processus de paix.

La communauté internationale doit donc agir maintenant de manière plus décisive pour mettre fin à l'occupation et relancer la voie d'une solution viable à deux États, guidée par le droit international. En outre, l'Afrique du Sud tient à souligner que toute mesure prise en vue d'officialiser l'annexion de terres ou de territoires illégalement occupés ne doit pas rester sans suite.

Tout plan de paix pour le Moyen-Orient ne peut permettre à l'État palestinien de se transformer en une entité dépourvue de souveraineté, de contiguïté territoriale et de viabilité économique. À cet égard, une solution doit être basée sur un règlement juste, avec des lois justes, qui soit fondé sur des droits et qui facilite l'égalité et l'équité pour tous ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de Palestine. Cela inclut l'égalité souveraine entre les États.

C'est pourquoi nous appelons les parties et les autres États à s'abstenir de toute action unilatérale qui mettrait en péril la solution des deux États et éliminerait toute possibilité pour les parties de trouver une voie de négociation conforme aux paramètres convenus au niveau international.

L’Afrique du Sud réaffirme que la seule option viable et durable pour un règlement pacifique de ce conflit est la création d’un État palestinien viable, coexistant en paix avec Israël à l’intérieur de frontières internationalement reconnues basées sur celles existant le 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément à toutes les résolutions pertinentes des organes de l’ONU, au droit international et aux paramètres convenus au niveau international.

L’avenir de la région est en jeu. Les actions de quelques-uns dans les jours et les mois à venir détermineront si les générations futures continueront à vivre sous la menace du fléau de la guerre ou si elles pourront jouir des libertés et de la paix envisagées lors de la fondation de l’Organisation des Nations Unies.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pour commencer, je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé.

Il y a quelques jours, aux côtés des Palestiniens du monde entier, nous avons commémoré le soixante-douzième anniversaire de la Nakba – la catastrophe palestinienne – et commémoré la douleur des innombrables victimes de l'occupation, des traitements discriminatoires, des violations des droits humains fondamentaux et des pratiques illégales agressives constantes auxquels la Puissance occupante israélienne se livre depuis plus de sept longues décennies. La journée de la Nakba est pour la Tunisie une nouvelle occasion de réaffirmer son engagement à continuer d'apporter un soutien de principe inébranlable à la cause palestinienne et aux droits indivisibles et inaliénables du peuple palestinien, qui ne sont pas limités dans le temps.

Il est grand temps que la communauté internationale dans son ensemble, et le Conseil de sécurité en particulier, assument leur responsabilité de contraindre Israël, Puissance occupante, à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, à mettre fin à ses politiques agressives, à cesser toutes les activités de peuplement et à s'abstenir de toute tentative de mettre en œuvre son projet, prévu de longue date, d'une annexion illégale de fait des terres palestiniennes.

Sur fond de rhétorique alarmante et d'annonces constantes, par les responsables israéliens, de projets illégaux visant l'annexion de pans du territoire palestinien, le Conseil de la Ligue des États arabes a adopté, le 30 avril, la résolution 8522, dans laquelle les Ministres arabes des affaires étrangères ont affirmé à l'unanimité que

> « la mise en œuvre, par le Gouvernement israélien d'occupation, de ses projets d'annexion d'une quelconque partie du territoire palestinien occupé depuis 1967, constitue un crime de guerre de plus à ajouter à la longue liste des atrocités perpétrées contre le peuple palestinien »

et appelé le Quatuor à convoquer d'urgence une réunion pour sauvegarder les perspectives de paix et la solution à deux États.

L'heure de vérité a sonné pour nous tous. À la lumière du discours dans lequel le Premier Ministre israélien affirmait la souveraineté israélienne sur les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens à partir du 1er juillet, et sachant que l'annexion de certains pans de ces territoires est une priorité de son gouvernement, la communauté internationale doit réagir en faisant respecter le droit international, notamment les résolutions pertinentes du Conseil, et en particulier la résolution 2334 (2016), ainsi qu'en rejetant fermement et en contrecarrant toutes les mesures unilatérales illégales de ce type, qui sont propres à saper tous les efforts visant à relancer le processus de paix.

Cette attitude du Gouvernement israélien démontre une fois de plus son mépris total vis-à-vis du droit international, et s'inscrit en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil et des accords signés avec les Palestiniens. Il est notoire que le déni des droits, la persistance de l'injustice et de l'oppression, et la poursuite des pratiques agressives à l'encontre de civils sans défense sont autant de facteurs de frustration et exacerbent les sentiments d'impuissance et de persécution, ce qui est voué à rendre la situation dans la région plus complexe encore et à compromettre toutes les perspectives de paix.

Le peuple palestinien est confronté aux défis sans précédent que pose la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus, en plus des conditions de vie

déjà difficiles dues à l'occupation israélienne illégale et aux mesures de châtiment collectif, comme la saisie des recettes fiscales palestiniennes. L'interminable blocus israélien a également donné lieu à une situation humanitaire alarmante à Gaza.

Nous soulignons qu'il est nécessaire que la communauté internationale continue d'exprimer sa solidarité et son soutien à l'Autorité palestinienne, et poursuive notamment ses efforts en matière de santé publique et de relèvement économique. De même, un appui substantiel et urgent à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est tout aussi indispensable pour contribuer à assurer les besoins les plus urgents des réfugiés de Palestine.

Pour terminer, nous réaffirmons l'attachement de la Tunisie à la légitimité internationale et à la paix en tant qu'option stratégique, ainsi que sa position de principe selon laquelle la sécurité et la stabilité ne pourront être restaurées dans la région que par une paix juste et globale fondée sur la solution des deux États, comme le prévoit l'Initiative de paix arabe, et sur les termes de référence entérinés par la communauté internationale – une paix qui garantisse la création de l'État de Palestine, indépendant et souverain, dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, qui règle toutes les questions relatives au statut final, et qui inaugure un avenir meilleur, marqué par la stabilité et la prospérité de tous les peuples dela région.

Annexe XIV

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d’affaires de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général Mladenov pour son exposé.

Je voudrais commencer par saluer la prestation de serment du nouveau Gouvernement israélien. Le Royaume-Uni se réjouit de travailler avec ce gouvernement sur toute une série de questions bilatérales et régionales, en particulier la paix au Moyen-Orient.

Toutefois, nous restons profondément préoccupés par les perspectives d’annexion de certaines parties de la Cisjordanie. L’annexion d’une partie quelconque de la Cisjordanie par Israël constituerait une violation manifeste du droit international et nuirait profondément aux efforts visant à relancer les négociations de paix. Nous encourageons plutôt le nouveau Gouvernement israélien et l’Autorité palestinienne à travailler à un accord durable fondé sur la solution des deux États.

À cette fin, le Royaume-Uni apprécie les propositions que l’Autorité palestinienne a faites en vue d’un dialogue renouvelé. Dans ce cadre, nous attendons des dirigeants palestiniens qu’ils fassent des propositions détaillées pour un règlement et trouvent un moyen de relancer les discussions avec les États-Unis, qui conservent un rôle clé dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous sommes déçus par l’annonce faite hier par le Président Abbas. Le moment est venu de renforcer la coopération entre Israël et l’Autorité palestinienne, et non de la réduire. La coopération en matière de sécurité est particulièrement importante. L’instabilité n’est dans l’intérêt de personne, sauf des extrémistes. Il est essentiel qu’Israël et l’Autorité palestinienne travaillent ensemble pour remplir leurs obligations en vertu des Accords d’Oslo et s’abstiennent de toute action unilatérale qui pourrait faire reculer la cause de la paix.

Le Royaume-Uni reste attaché à un règlement négocié qui permette à Israël de vivre dans la sûreté et la sécurité aux côtés d’un État palestinien viable et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec les échanges de territoires convenus, Jérusalem comme capitale commune des deux États et un règlement juste, équitable, convenu et réaliste de la question des réfugiés.

Nous appelons de nouveau le Gouvernement israélien à cesser toute activité qui rend la paix plus difficile à réaliser. Cela englobe les projets d’implantation de colonies, notamment à Giv’at HaMatos, Har Homa et dans la zone dite « E1 ». Toutes les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international humanitaire. La construction de logements dans ces zones hautement sensibles menace de compromettre encore plus la viabilité d’un futur État palestinien ayant pour capitale Jérusalem-Est. Nous demeurons également préoccupés par la poursuite des démolitions de biens palestiniens et les incidents récurrents de violence de la part des colons. Les auteurs d’actes de violence doivent en répondre.

Dans le même temps, nous appelons l’Autorité palestinienne à lutter contre l’incitation et l’antisémitisme, qui créent un environnement non propice à la coopération et aux négociations. Le Royaume-Uni condamne fermement les discours racistes, haineux et antisémites.

Nous restons profondément préoccupés par le cycle de violence actuel. Au cours des dernières semaines, un soldat des Forces de défense israéliennes (FDI) a été tué à Jénine et plusieurs Palestiniens ont été tués en Cisjordanie. Au nombre

des Palestiniens tués se trouvait Zaid al-Qaysiya, un garçon de 15 ans originaire d'Hébron, qui est tombé sous les balles des FDI. Chaque Israélien et chaque Palestinien a le droit de vivre dans la paix et la sécurité. La violence en cours souligne qu'un règlement juste et durable mettant fin à l'occupation et amenant la paix aux Israéliens et aux Palestiniens n'a que trop tardé. Nous demandons instamment que le calme soit maintenu à Gaza. Les attaques aveugles contre les civils sont inacceptables.

Enfin, je tiens à remercier le Gouvernement israélien de s'être engagé, au nom d'Israël, à verser 60 millions de dollars au fonds international pour les vaccins à l'occasion du sommet de la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies qui s'est tenu le 4 mai. Dans le contexte de cette crise mondiale, la coopération est essentielle, et nous saluons une fois de plus la coopération entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne en matière de lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que le rôle important de l'ONU.

Nous espérons que la coopération positive que nous avons observée face à la COVID-19 se traduira par une coopération en vue d'un règlement négocié dans le cadre du processus de paix du Moyen-Orient.

Annexe XV

Déclaration de Mme Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie Nickolay Mladenov de son exposé. Comme toujours, ses efforts et ceux de son équipe sont louables, et je l'en remercie une fois encore chaleureusement. Je sais que son travail n'est pas facile, et c'est pourquoi il est encore plus important de lui dire à quel point nous apprécions l'impartialité avec laquelle il s'efforce de régler ce conflit.

Durant les réunions récentes du Conseil sur cette question, nous avons souligné la coopération encourageante qui s'est instaurée en les Israéliens et les Palestiniens en matière de lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19). La lutte contre le virus, ainsi que cette coopération, restent importantes, mais ce n'est pas ce sur quoi je vais mettre l'accent aujourd'hui.

Aujourd'hui, je souhaite parler des mesures qui doivent être prises pour avancer dans la direction de progrès véritables au Moyen-Orient. Nous avons écouté attentivement ce que chaque membre du Conseil avait à dire sur la question et ce qu'ils ont dit en février, mars et avril. Je tiens donc à souligner, comme je l'ai déjà fait, que nous comprenons qu'ils sont nombreux à avoir des préoccupations et des objections par rapport à certains éléments de la vision de paix du Gouvernement Trump.

Toutefois, les déclarations exprimant les préoccupations des membres du Conseil ne nous mèneront pas plus loin que ça. Ce dont nous avons besoin maintenant, si nous voulons accomplir ne serait-ce qu'un premier pas dans la bonne direction, c'est que les parties se parlent. Le Conseil ne peut dicter la fin de ce conflit. Nous ne pouvons qu'encourager les parties à dialoguer pour décider de la manière dont elles veulent avancer.

Pour celles et ceux qui ont des préoccupations, je tiens à souligner que ce n'est pas dans le cadre de cette séance d'information mensuelle que les problèmes pourront être réglés concrètement. Ils le seront autour d'une table à laquelle seront assis les Israéliens et les Palestiniens.

Il ne s'agit pas uniquement de nos préoccupations individuelles. Il s'agit de la manière dont chacun d'entre nous peut jouer un rôle plus actif pour amener les parties à se parler directement afin de répondre à leurs préoccupations. Si les deux parties sont réellement attachées au dialogue, il est temps qu'elles le prouvent. Et si le Conseil tient réellement à ce que des progrès soient accomplis au Moyen-Orient, j'exhorte tous les participants à réfléchir sérieusement aux mesures qu'ils peuvent prendre pour encourager des négociations directes.

Le Président Trump a présenté notre vision de la paix parce que nous estimons qu'elle est réaliste et réalisable. Nous avons pris connaissance ce matin de l'annonce récente du Président Abbas. À ce propos, nous devons, en tant que Conseil, encourager les Palestiniens à considérer cette initiative comme une possibilité de réaliser leurs aspirations. Mais c'est également un point de départ, comme je l'ai dit à maintes reprises.

Je suis sincèrement convaincue que nous voulons tous qu'il soit mis fin au conflit. Par ailleurs, nous avons tous exprimé notre conviction qu'une conversation entre les parties est le seul moyen d'aller de l'avant. Cela dit, si cette conviction est sincère, nous devons nous efforcer d'amener les parties à la table des négociations, et non nous évertuer à faire au Conseil des déclarations qui, à mon sens, nous devons tous l'admettre, sont devenues un peu répétitives.

Je vais terminer en citant le Président Trump :

> « Toute l'humanité devrait pouvoir profiter des splendeurs de la Terre sainte. Cette partie du monde est éternellement liée à l'âme humaine et à l'esprit humain. Ces terres anciennes ne doivent pas être un symbole de conflit mais un symbole éternel de paix ».

Annexe XVI

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Nous avons pris note avec préoccupation des événements récents sur le terrain, en particulier la situation humanitaire à Gaza et l'expansion illégale des colonies de peuplement. Compte tenu de ces circonstances, je vais souligner les points suivants.

Premièrement, nous saluons la coordination efficace entre Israël et la Palestine dans la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Ce geste extrêmement positif prouve que les parties à un conflit peuvent toujours coopérer si elles ont pour objectif commun de sauver des vies.

Néanmoins, nous demeurons profondément préoccupés par la situation humanitaire désastreuse à Gaza. Une éventuelle épidémie de COVID-19 pourrait y avoir des effets dévastateurs sur des conditions sanitaires déjà mauvaises et représenter une menace mortelle pour 2 millions de personnes. Nous appelons à la levée totale du blocus israélien imposé à Gaza pour faciliter la lutte contre la pandémie de COVID-19. Nous remercions une fois de plus l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de ses efforts inlassables dans le territoire palestinien occupé. La semaine dernière, le Viet Nam s'est engagé à faire une nouvelle donation au budget de l'UNRWA, et nous souhaitons que la communauté internationale renforce son appui à l'Office.

Deuxièmement, nous partageons les préoccupations des autres membres du Conseil concernant la poursuite des activités de colonisation et le plan d'annexion du territoire palestinien occupé. Il y a tout juste deux semaines, le Ministre israélien de la défense a approuvé la construction de quelque 7 000 nouveaux logements dans la colonie d'Efrat, en Cisjordanie. Les actions unilatérales de ce type sont illégales au regard du droit international et constituent le plus grand obstacle au processus de paix. Nous appelons Israël à mettre immédiatement fin à ces tentatives et à remplir ses obligations au titre de la résolution 2334 (2016) et d'autres résolutions pertinentes.

Troisièmement, nous sommes profondément préoccupés par le caractère quasi quotidien des hostilités dans le territoire palestinien occupé. La semaine dernière, des incidents violents ont été signalés en Cisjordanie, entraînant la mort d'un Palestinien de 15 ans et d'un soldat israélien, et blessant des dizaines de civils palestiniens. Nous invitons les parties concernées à s'abstenir de tout acte de provocation ou de violence. Le processus de paix ne peut être relancé que sur la base des efforts des parties pour désamorcer les tensions.

Quatrièmement, le Viet Nam appuie pleinement les efforts de médiation du Secrétaire général et de son coordinateur spécial. Nous nous félicitons de toutes les autres démarches et initiatives visant à trouver une solution juste, globale et durable qui garantisse les intérêts légitimes des Palestiniens et des Israéliens. Nous exhortons le Quatuor pour le Moyen-Orient à jouer son rôle en encourageant la reprise tant attendue des pourparlers de paix entre Israël et la Palestine sur la base de paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions pertinentes de l'ONU.

Enfin, nous sommes fermement convaincus que la seule solution viable au conflit est une solution à deux États qui crée un État palestinien indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.